



Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Paris, le 13 juillet 2016

Courrier en RAR + envoi par mail

Objet : demande d'aides exceptionnelles pour les apiculteurs en raison de conditions météorologiques catastrophiques

Monsieur le Ministre,

Après trois années consécutives extrêmement difficiles pour les apiculteurs français en termes de volumes de récoltes (2012 – 2013 – 2014), l'année 2015 a laissé entrevoir une lueur d'espoir... Malheureusement, les volumes de récoltes pour l'année 2016 ne seront probablement pas au rendez-vous.

C'est pourquoi, l'Union Nationale de l'Apiculture Française **sonne l'alerte quant à la très probable diminution de la production nationale de miel et la situation financière très tendue pour de très nombreux apiculteurs.**

Nul n'est besoin de vous rappeler que le devenir de l'abeille et donc de la filière apicole sur notre territoire sont devenus depuis quelques années très sombres. Les intoxications et les effets sub-létaux des pesticides jouent un rôle important dans cet état de fait.

Malheureusement, viennent se surajouter cette année encore, à ces difficultés des **conditions météorologiques peu propices à l'activité apicole**, dans la majorité des régions françaises au cours de ces derniers mois : inondations au printemps, faibles températures, manque de soleil, ...

Ces mauvaises conditions climatiques ont limité considérablement le développement des colonies qui très souvent ont souffert de disette allant parfois même jusqu'à la mort de l'essaim. Etant incapables de trouver à l'extérieur le nectar et le pollen suffisants à leur survie les abeilles ont dû être nourries alors qu'elles devaient récolter du miel...

A ce jour, les premières récoltes de miels de printemps, représentant traditionnellement une part importante de la production française, ont été quasi inexistantes : récoltes d'acacia très faibles à nulles, récoltes de colza en-deçà d'une année normale (malgré quelques exceptions locales).

Cette pénurie est très inquiétante pour l'économie apicole.

De très nombreux phénomènes d'essaimage sont constatés dans de multiples endroits ; ces essaimages sont également préjudiciables à la production et ont des incidences négatives sur la fécondation des reines, ce qui contraint également les apiculteurs à un surcoût pour renouveler davantage reines et colonies.

Union Nationale de l'Apiculture Française • 26, rue des Tournelles • 75004 PARIS • Métro-Bastille

Tél. +33 (0)1 48 87 47 15 • Fax +33 (0)1 48 87 76 44 • N° Siret : 32365820300019 • APE : 9411Z

E-mail : unaf@unaf-apiculture.info • Internet : <http://www.unaf-apiculture.info/>



Les fortes inondations ont parfois entraîné de gros dégâts de matériel notamment lors des transhumances. Les apiculteurs ont dû alors renouveler ce matériel endommagé, ce qui représente un coût supplémentaire non prévu...

Ces facteurs engendrent d'ores et déjà des **situations financières très délicates et tendues pour de nombreux apiculteurs**, professionnels et pluriactifs, car en effet ces paramètres – le manque de production, le maintien des cheptels et le renouvellement de matériel – sont des postes déterminants dans l'économie d'une exploitation apicole. De fait, un certain nombre d'apiculteurs encourent un risque réel d'une cessation d'activité.

Si les récoltes d'été ne sont pas à la hauteur, nous vous demandons, au nom des 20 000 apiculteurs que nous représentons, de **prendre des mesures d'urgence dès la fin de l'été** afin que la situation de la filière ne se dégrade davantage. Ces mesures doivent être à la hauteur de la réalité du préjudice économique subi...

Assez de « mesurette », tel le Fonds d'allégement des charges - censé pallier le manque à gagner pour de nombreuses exploitations suite aux faibles récoltes de 2013 - mais qui n'a aucunement répondu aux besoins et aux attentes des apiculteurs (cf. lettre ouverte de plusieurs organisations apicoles du 27 septembre 2013), ou comme le dispositif d'aides aux apiculteurs des Pyrénées ayant été victimes de mortalités aigues (cf. lettre de l'UNAF du 7 juillet 2014)...

C'est pourquoi, il nous semble, qu'au-delà des traditionnelles indemnités en cas de calamités agricoles, une **aide exceptionnelle au financement des cotisations sociales et de certaines charges structurelles** répondrait bien davantage à l'ampleur du préjudice économique dont est victime la filière apicole, d'une part car une grande partie des apiculteurs sinistrés pourrait en bénéficier et d'autre part car elle répondrait au caractère d'urgence de notre situation.

Convaincus que vous serez sensible et réceptif à cette alerte, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération et restons à votre disposition pour élaborer ces mesures d'urgence.

Gilles LANIO
Président de l'UNAF

Copie à François Gerster